



AFFILIATION - ADHESION



Saison 2007-2008

AFFILIATION DE L'ASSOCIATION

Vous êtes une association sportive, ou votre association possède une ou plusieurs section(s) et/ou activités sportive(s) .

L'Ufolep est le secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement, une association désirant s'affilier à l'Ufolep adhère obligatoirement à la Ligue de l'Enseignement .

L'Ufolep étant une fédération multi-sports, une association affiliée peut proposer la pratique de plusieurs activités physiques, sportives, et de pleine nature .

Les associations affiliées à l'Ufolep sont abonnées à la revue de l'Ufolep-Usep « En-Jeu, une autre idée du sport » et à la revue de la Ligue de l'Enseignement « Les idées en mouvement » .

Elles participent à la vie du Comité Départemental, et s'engagent à respecter les règlements généraux et particuliers de la fédération .

**L'affiliation est valable du 1^{er} Septembre au 31 Août .
Elle est à renouveler chaque année en Août pour permettre à vos adhérents de profiter de la post-garantie assurance de leur licence .**

TARIF DE L'AFFILIATION DE L'ASSOCIATION 2007-2008 :

117,80 €

ACTIVITES CYCLISTES : Décision du Comité Directeur Ufolep Aveyron

Les associations déclarant une ou des activités cyclistes (cycloport, cyclotourisme, VTT) participeront au financement particulier de cette activité, en reversant, sur facture du Comité Départemental Ufolep (au mois de Mai), 3€ par licencié pratiquant (au vu de la liste des adhérents de l'association, fournie par le service affiliation de la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres laïques de l'Aveyron) .

L'affiliation d'une nouvelle association est soumise à la décision du Comité Directeur de l'Ufolep Aveyron .

L'association doit présenter un dossier comprenant les documents suivants :

- **Délibération** du conseil d'administration de l'association demandant son affiliation à la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron, et au Comité départemental de l'Ufolep Aveyron .
- **Les statuts** de l'Association
- **Le récépissé** d'inscription à la préfecture
- **Le numéro** d'insertion au journal officiel
- **La composition du bureau** de l'association (Nom, Prénom, Adresse complète et profession)

DEMANDE DE LICENCE

LES TYPES DE LICENCES PROPOSEES

Licence Adhérent non pratiquant : Cette licence concerne tous les dirigeants non pratiquants, quelle que soit leur responsabilité, elle favorise tous ceux qui se consacrent aux autres, sans pratiquer eux-mêmes l'activité . Pour participer aux stages de formation, ou pour pratiquer une activité sportive, le dirigeant d'association devra obtenir une licence correspondant à la (aux) discipline (s) concernée (s) .

Licence R1 : Pour les pratiquants des activités sportives suivantes

22001	Billard	22005	Jogging	24012	Modélisme naval
24002	Cerf-volant	22006	Randonnée pédestre	24013	Modélisme roulant
22003	Danse sportive	22007	Yoga	29101	Multiactivités Risque 1
22004	Gymnastique d'entretien	22002	Bowling		

Licence R2 : pour les pratiquants des activités sportives suivantes

25001	Base-ball	21010	Autres activités nautiques	23012	Karaté
25002	Basket-ball	23013	Autres arts martiaux	27022	Marche sportive
25003	Football	27003	Badminton	24010	Modélisme aérien (-25kg)
25004	Futsal	24001	Boomerang	21002	Natation
25005	Hand-ball	27004	Boules	26005	Patinage sur glace
25006	Hockey sur gazon	23020	Boxe éducative	27007	Pétanque
25007	Hockey sur glace	23021	Boxe française	28020	Ski alpin
25008	Inter-crosse	21020	Canoë kayak	28021	Ski de fond, de rando
25009	Korf-ball	21011	Char à voile	26002	Sports locaux et traditionnels
25010	Rugby	27020	Course d'orientation	28022	Surf et autres activités de neige
25011	Rugby à XIII	27021	Course hors stade	27008	Tennis
25012	Volley-ball	26020	Epr Comb/Rando raid	27009	Tennis de table
25013	Water-polo	26003	Escalade	27010	Tir
26001	Sports collectifs locaux et traditionnels	27005	Escrime	27011	Tir à l'arc
21001	Activité aquatique d'entretien	26004	Golf et activités golfiques	27032	Trampoline
23011	Aikido	27030	Gymnastique artistique	27012	Twirling bâton
27001	Arts du cirque	27031	G R S	21012	Voile
27002	Athlétisme	27006	Haltérophilie-musculation	25016	Football Américain
21003	Autres activités aquatiques	23010	Judo	29102	Multiactivités Risque 2

Licence R3 : Pour les pratiquants des activités sportives suivantes

28010	Alpinisme et escalade sur glace	26021	Epreuves combinées canyoning	29004	Auto - Poursuite sur terre
29001	Auto - Autres sports mécaniques auto	28001	Equitation	28002	Randonnée équestre
29030	Moto - Autres sports Mécaniques moto	29003	Auto - Gymkhana auto sur terre	28003	Roller et skate
26011	Cyclo - Bi-cross	29020	Auto - Kart-cross	21030	Ski nautique
26010	Biathlon triathlon duathlon bike & run	29021	Auto - Karting	28004	Spéléologie
29031	Course moto sur prairie	29033	Moto - Moto vitesse et solex	29005	Auto - Trial 4X4
26012	Cyclo - Cyclo-sport	29034	Moto-Cross	26014	Cyclo - VTT
26013	Cyclo - Cyclotourisme	29035	Moto-Trial	26015	Cyclo - Vélo trial-Bike trial
29002	Auto - Endurance (4 roues)	21021	Moto nautisme	29103	Multiactivités Risque 3
29032	Endurance (2 roues)	21022	Plongée sous-marine		

Licence R4 : La licence R4 est spécifique et demande une tarification assurance spéciale (contacter l'Ufolep Aveyron)

24020	Autres sports aériens	24021	Parachutisme	24024	Vol libre
21031	Jet-ski	24022	ULM		
24011	Modélisme aérien (+25kg)	24023	Vol à voile		

La licence est multi-sports, les adhérents peuvent déclarer plusieurs sports **dans la mesure où le certificat du médecin les précise** .

Le licencié sera couvert au niveau assurance par rapport à tous les sports de la catégorie déclarée et ceux des catégories inférieures (ex : une licence R3 permet d'être couvert sur les sports déclarés en R2 et R1) .

TARIFS de la licence Ufolep Aveyron

**La licence Ufolep est valable du 1^{er} Septembre au 31 Août .
La prolongation de garantie jusqu'au 31 Octobre n'est possible que si
l'association est ré-affiliée pour la saison 2007-2008 .**

LICENCE	TYPE	TARIF (Licence+assurance)
ADULTE Né en 90 et avant	Dirigeant non pratiquant	18,79 €
	R1	19,57 €
	R2	22,57 €
	R3	27,76 €
JEUNE Né de 91 à 96 inclus	R1	9,36 €
	R2	12,36 €
	R3	17,55 €
ENFANT Né en 97 et après	R1	6,77 €
	R2	9,77 €
	R3	14,96 €

Les règlements des affiliations et des licences devront impérativement s'effectuer soit à la commande, soit au plus tard à la réception de la facture .

MODALITES DE DELIVRANCE DES LICENCES

Demande de licence

Le pratiquant ou dirigeant

1. **Renseigne** complètement le bordereau de licence avec certificat médical (voir ci dessous)
2. **Précise** au plus 5 codes d'activités référés dans le club (activités effectivement proposées par le club)
3. **Signe** sa demande, acceptant ainsi notre contrat d'assurance . Toute demande non signée sera retournée à l'association sans homologation .
4. **Coche** éventuellement l'option 1, 2, ou 3 d'extension de la couverture de base .

Les demandes doivent obligatoirement avoir été visées par le responsable du club .

Certificat médical (Loi du 23 Mars 1999 n° 99-223)

Pour les activités de compétition, régulières ou non

→ fourniture obligatoire, avec la demande de licence, d'un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique en compétition mentionnant le sport

Pour les activités physiques non compétitives

→ fourniture obligatoire d'un certificat médical de moins d'un an **pour la 1^{ère} demande de licence**, de non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives (pour un renouvellement, pas d'obligation de certificat médical) .

Cas particuliers

Auto



- Le demandeur devra fournir la **photocopie du permis de conduire B ou F** .
- **Les jeunes de moins de 18 ans**, ne peuvent pratiquer que sur des engins qui ne sont pas passés aux mines (kart-cross, buggy, kart-piste) dont la cylindrée est limitée à 602 CC . Ils doivent, par ailleurs, posséder un certificat d'aptitude délivré par la Commission Nationale des Activités Mécaniques Auto, et être dans une association dont au moins un animateur est titulaire du cursus « conduite jeunes » .

Moto



La licence UFOLEP est délivrée, dans les conditions normales, à **partir de 6 ans** .

De plus, une licence « **sports motocyclistes** » doit être délivrée :

☞ **Soit sur présentation du CASM** (Certificat d'Aptitude aux Sports Motocyclistes) qui est obligatoire pour toutes les disciplines moto (moto-cross, mob-cross, mob-vitesse, solex, trial, enduro, quad,) tant pour les épreuves comptant pour un championnat que pour les entraînements .

☞ **Soit sur présentation du permis de conduire moto de la cylindrée** du pilote, ancien licencié UFOLEP, qui doit prouver son « ancienneté » par un document personnel (ancienne licence UFOLEP ou FFM etc...)

La licence « sports motocyclistes » est délivrée une seule fois . Elle est valable si elle est présentée avec la licence UFOLEP de l'année en cours .

Les non titulaires de la licence « sports motocyclistes » doivent pratiquer dans une association déclarée comme « Ecole de conduite moto » (dans l'Aveyron, seule l'école de pilotage du Moto Club Rouergat est labellisée) . La conduite n'est autorisée qu'à partir de 6 ans .

Motonautisme

☞ Pour conduire une embarcation à moteur, le pilote **(18 ans minimum)** doit être titulaire :

En mer, soit : de la carte mer
du permis mer
du permis hauturier

En rivière du permis fluvial

Nouveauté : code « multiactivités »

A partir de cette année, les associations ont la possibilité de se déclarer « multiactivités » .

Pour cela, elles doivent vérifier que leurs statuts le permettent d'une part, et fournir à l'UFOLEP **le programme des activités** qui seront pratiquées, d'autre part .

Les licenciés de ces associations auront la possibilité de cocher le code multiactivités, R1, R2, ou R3 sur la base de l'activité du risque le plus élevé .

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler le délégué départemental au 05-65-77-26-08

Mutations :

Période

- Du 15 Juillet au 31 Août 2007
- Du 1^{er} Octobre au 15 Octobre 2007 pour les activités cyclistes

Le licencié fait homologuer sa licence dans sa nouvelle association sans autre procédure particulière, sous réserve qu'il ait **l'accord écrit de son ancienne association**

Assurance :

Face à la complexité de la souscription d'assurance imposée par la loi sur le sport aux associations et aux fédérations, l'Ufolep a conclu avec l'APAC, un contrat d'assurance répondant à tous vos besoins . Il réduit ainsi votre souci de responsabilité de responsable de club au **seul devoir d'information à vos adhérents** .

Ufolep Aveyron

– 2, Rue Henri Dunant – BP 518 – 12005 RODEZ Cedex
t - 05-65-77-36-08 Fax – 05-65-77-36-19
E Mail – ufolep.aveyron@laposte.net